

DONNÉES

Les inégalités de salaires dans la fonction publique

Dans la fonction publique, les 10 % des agents les mieux rémunérés touchent au moins 2,4 fois plus que les 10 % les moins bien payés. Les inégalités de salaires sont plus accentuées dans la fonction publique d'État et à l'hôpital que dans les collectivités locales.

17 OCTOBRE 2023

<https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-dans-la-fonction-publique> - **Reproduction interdite**



Revenus

Catégories sociales

Salaires

Un fonctionnaire sur dix touche moins de 1 480 euros net par mois^[1] selon les données 2020 du ministère de la Fonction publique^[2]. Les 10 % les moins bien rémunérés gagnent deux fois moins que les 10 % les mieux lotis (3 500 euros), soit près de 2 000 euros en moins par mois. Un rapport que l'on

retrouve dans la fonction publique territoriale (FPT) et dans la fonction publique hospitalière (FPH). Dans la fonction publique d'État (FPE), les écarts sont plus élevés : les 10 % les mieux rémunérés gagnent 2,4 fois plus que les 10 % les moins bien lotis, soit un écart minimum de 2 220 euros mensuels. À titre de comparaison, même si cette dernière doit être considérée avec prudence compte tenu de pratiques salariales qui diffèrent, les 10 % des salariés du privé les moins bien payés gagnent trois fois moins que les 10 % les mieux rémunérés (un écart de près de 3 000 euros par mois).

Le salaire médian (autant d'agents de la fonction publique gagnent moins et autant gagnent plus) se situe aux alentours de 2 100 euros dans l'ensemble de la fonction publique (2 000 euros dans le secteur privé). Il est plus élevé dans la FPE (2 440 euros) et plus bas dans la FPT (1 800 euros). Ce sont aussi les agents territoriaux les 10 % les moins bien rémunérés qui ont le salaire le plus bas : au plus 1 400 euros par mois contre 1 600 euros dans la FPE et la FPH.

Si l'on considère les 10 % les mieux payés de la fonction publique, les agents de l'État se situent en haut de l'échelle en matière de hautes rémunérations, avec un salaire d'au moins 3 800 euros par mois, contre au minimum 3 400 euros pour les mieux payés des hôpitaux et au moins 2 900 euros pour les collectivités locales.

Les inégalités de salaires dans la fonction publique

Unité : euros

	Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique	Salariés du secteur privé
Les 10 % les moins bien payés gagnent au plus...	1 574	1 404	1 600	1 482	1 343
Salaire médian	2 443	1 835	2 119	2 128	2 005
Les 10 % les mieux payés gagnent au moins...	3 792	2 818	3 400	3 446	4 031
Rapport entre les 10 % des plus hauts revenus et les 10 % les plus bas	2.4	2.0	2.1	2.3	3.0
Écart entre les 10 % des plus hauts revenus et les 10 % les plus bas	2 218	1 414	1 800	1 964	2 688

Salaires nets mensuels moyens pour des temps complets.

Lecture : les 10 % les mieux payés de la fonction publique d'État gagnent au moins 3 792 euros par mois, soit 2,4 fois plus que ce que gagnent au plus les 10 % les moins bien payés de la même branche de la fonction publique.

Source : ministère de la Fonction publique – Données 2020 – © Observatoire des inégalités

Les inégalités de salaires selon la catégorie socioprofessionnelle

Les disparités de salaires dans la fonction publique s'expliquent en partie par une structure différente des catégories socioprofessionnelles dans chacune de ses trois branches. Par exemple dans la fonction publique territoriale, les ouvriers et les employés (les agents de catégorie C), qui sont les moins bien rémunérés (en moyenne 1 800 euros par mois), représentent la majorité des agents (75 %), contre 21 % dans les services publics de l'État. À l'opposé, les cadres (catégorie A) ne représentent que 13 % des agents territoriaux contre plus de la moitié (56 %) dans la fonction publique d'État, qui emploie les enseignants notamment.

Les cadres supérieurs de la fonction publique hospitalière disposent de loin des plus hauts salaires (en moyenne 5 000 euros net par mois pour un temps complet), soit 1,6 fois plus que les cadres de la fonction publique d'État (3 200 euros) et 1,5 fois plus que ceux des collectivités territoriales (3 400 euros). On trouve parmi eux des directeurs d'hôpitaux, des médecins et des pharmaciens notamment.

Les professions intermédiaires des trois fonctions publiques ont des salaires mensuels nets moyens à peu près équivalents (aux alentours de 2 400 euros, et proches de celui des professions intermédiaires du privé). La catégorie employés-ouvriers de la fonction publique d'État bénéficie des salaires moyens les plus élevés (2 200 euros) contre 1 800 euros dans la fonction publique territoriale et 1 900 euros dans le secteur hospitalier, des niveaux là aussi à peu près équivalents aux salaires moyens des employés et ouvriers du privé (1 800 euros par mois).

Les salaires dans la fonction publique selon la catégorie socioprofessionnelle

Unité : euros

	Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique	Salariés du secteur privé
Cadres supérieurs	3 238	3 440	5 126	3 471	4 339
Professions intermédiaires	2 351	2 331	2 492	2 384	2 458
Employés et ouvriers	2 206	1 780	1 902	1 888	1 822
Ensemble	2 639	2 019	2 464	2 378	2 518
Rapport cadres supérieurs / employés ouvriers	1,5	1,9	2,7	1,8	2,4
Écart cadres supérieurs / employés ouvriers (en euros)	1 032	1 660	3 224	1 583	2 517

Salaires nets mensuels moyens pour des temps complets.

Lecture : les cadres supérieurs de la fonction publique d'État gagnent en moyenne 3 238 euros par mois, soit 1.5 fois plus que les employés et ouvriers de la même branche de la fonction publique.

Source : ministère de la Fonction publique - Données 2020 - © Observatoire des inégalités

Photo / © Kyril Gorlov

[1] Salaire mensuel net pour un temps complet.

[2] « Les rémunérations dans la fonction publique en 2020 ». ministère de la Fonction publique, novembre 2022. La fonction publique est divisée en trois : les fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux.

Date de première rédaction le 17 juillet 2013.

© Tous droits réservés - Observatoire des inégalités - (voir les modalités des droits de reproduction)

A lire aussi

